

STATUT « COHABITANT »

La fabrique à pauvreté

« Cohabitant : personne qui a une habitation commune avec d'autres. » Dans le dictionnaire, la notion paraît simple. Dans la vie pourtant, elle ne l'est pas. Le statut cohabitant, en Belgique, est lourd de conséquences. Pas pour tout le monde, non. Seulement pour les malades, invalides, pensionnés, chômeurs. Dans leur cas, le statut implique un appauvrissement significatif, un contrôle social, une restriction des libertés. En cause, un choix politique. Une fabrique à pauvreté.

CHOIX POLITIQUE

Le sujet revient régulièrement dans l'actualité. L'injustice du « statut cohabitant » est flagrante. Mais de quoi parle-t-on vraiment ? En bref : une personne qui émarge à la sécurité sociale, si elle décide de vivre (légalement) avec quelqu'un d'autre, perdra une (grosse) partie de son allocation déjà très basse. Appauvrir les pauvres, c'est un vrai choix politique, imposé par le gouvernement de notre pays. La personne « cohabitante » devient dépendante de son ou sa partenaire, et les deux revenus mis ensemble ne permettent pas de vivre, de se loger, de manger correctement. Pour des raisons de survie, des gens décident de rester seuls, voire de contourner la loi. Ce statut, c'est une véritable atteinte à la liberté, au droit de s'aimer, de vivre ensemble.

Yannick Bovy, réalisateur de l'émission d'opinions Regards, s'est penché sur le cas de plusieurs couples et familles concernés par cette injustice. Son documentaire « On veut vivre » laisse la part belle aux témoignages. Un choix inhabituel pour le journaliste. « On a rencontré cinq personnes, qui expliquent leur situation. Les témoignages sont tellement forts que j'ai quasiment tout repris au montage. Car on sait bien ce que c'est, le statut cohabitant. Les difficultés que ça implique. Mais là j'ai vraiment 'vu' de quoi il s'agissait. Notamment des maisons insalubres ou presque, où vivre est très compliqué. Ce statut, c'est indignant. C'est pourquoi j'ai laissé parler les gens. Ils disent l'essentiel. »

1.600 € POUR UNE FAMILLE DE CINQ

Julien est le premier à s'exprimer. Depuis un accident de voiture, et des problèmes de dos, il ne peut plus exercer son métier de mécanicien. Il suit une formation en informatique et travaille en tant qu'ALE (via une Agence locale pour l'emploi). Allocataire social, il cohabite avec sa femme et leurs trois enfants. Sa famille touche un maximum de 1.600 € par mois. Il explique. « On vit au jour le jour en se demandant comment payer les factures, le loyer. Il nous reste 100, 200

litres de mazout pour l'hiver, on ne sait pas comment remplir notre cuve. C'est très stressant au quotidien. On n'a pas de place pour l'imprévu, pour être malade. Se soigner est un luxe. Et au plus on repousse des soins, au plus les symptômes s'intensifient, au plus les traitements sont lourds. Avec ce statut de cohabitant, je me vois comme un parasite. Je dépends de ma femme. Je ne peux pas mettre autant qu'elle sur la table pour payer les factures... »

Le statut ne frappe pas seulement les couples. Lena a 60 ans, elle vit à Namur. « Au début 2016, mon fils cadet a eu 18 ans. On est tombés en statut cohabitant. On est passés à 1.200 € pour deux... Mon loyer et mes charges étaient déjà de 800 €. Je ne pouvais plus me le permettre. On a dû faire notre vie chacun de notre côté et chercher un autre logement. C'est très difficile à trouver. Les loyers sont chers, on tombe sur des marchands de sommeil... Mon logement actuel est presque insalubre. »

”

C'est comme si on était
moins libres que les autres.

Anne, cohabitante en situation d'arrêt maladie

DES REVENUS DÉJÀ INFÉRIEURS AU SEUIL DE PAUVRETÉ

Yannick Bovy tend également son micro à Christine Mahy, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Elle nous résume l'histoire et le concept de ce « statut cohabitant ». « Le système impacte le revenu d'une partie des citoyens. De pensionnés, chômeurs, personnes en maladie - invalidité ou porteuses de handicap, ou encore de gens qui bénéficient du RIS (revenu d'intégration sociale). Le simple fait d'habiter sous le même toit et d'être domicilié avec une autre personne qui a un revenu - du travail, du chômage, etc. - va diminuer l'allocation de la personne. C'est un véritable handicap pour les gens qui sont concernés. (...) C'est un système qui s'est intensifié dans les années 80. Il existait partiellement avant cela, mais s'est généralisé alors à toute la sphère de la sécurité sociale. Dans les années 80, on était déjà dans des périodes 'de crise', et il fallait aller chercher de l'argent chez les personnes qui 'dépendraient' de l'Etat. C'est donc un choix du gouvernement. Mais n'oublions pas que les revenus dont on parle - encore aujourd'hui - sont déjà inférieurs au seuil de pauvreté. »



C'est dénoncé depuis très longtemps, et ça touche des femmes, des jeunes, des personnes âgées... Pourtant, le gouvernement ne réagit pas.

Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

On parle, pour la personne cohabitante, d'une perte de revenus de plusieurs centaines d'euros par mois. Ce qui a inévitablement des conséquences sur la vie quotidienne. Au programme : moins de soins, moins de vie sociale, un logement mal isolé, une alimentation de moindre qualité... « Tout cela a un impact sur la vie de couple, la vie affective, familiale. On voit des couples qui se séparent pour pouvoir bénéficier de l'allocation complète, car il leur est impossible de vivre comme ça. On voit des parents qui demandent à leur enfant de 18 ans de quitter le domicile, car il devient un 'risque' pour le revenu du ménage. Les impacts sont relationnels. On tue les possibilités de s'aimer en toute sérénité. »

CONTRÔLE DE LA VIE PRIVÉE

« Il y a là un aspect liberticide, un côté 'je ne vis pas avec qui je veux' », complète Yannick Bovy.

Christine Mahy : « Oui. C'est comme si il y avait deux législations. Quelqu'un qui n'est pas encore dans le giron de la sécurité sociale a une liberté de vie privée très étendue. Il vit avec qui il veut, invite qui il veut, déloge quand il veut...

Pour celui qui émarge à la sécu ou au RIS, c'est différent. Sa vie privée va être contrôlée. Est-on sûr qu'il vit seul s'il bénéficie d'une allocation complète ? Est-on sûr qu'il est à la bonne adresse ? Les travailleurs sociaux sont obligés de fliquer des gens. Car évidemment, certains déclarent une autre adresse pour garder des allocations complètes. C'est bien sûr une infraction, mais c'est un comportement de survie... Quand il n'y a plus assez d'argent, on cherche à s'en tirer. »

Empêcher les gens de vivre ensemble en toute sécurité, c'est aussi empêcher des formes de solidarités collectives. « On empêche des regroupements familiaux ou amicaux... Si une personne âgée veut aller habiter chez sa fille, elle va perdre sa GRAPA (Garantie de revenus aux personnes âgées). Donc oui, c'est une fabrique à pauvreté. C'est dénoncé depuis très longtemps, et ça touche des femmes, des jeunes, des personnes âgées... Pourtant, le gouvernement ne réagit pas. L'argument qui est toujours donné pour ne pas changer les choses c'est 'ça coûte cher'. Mais quid du coût de la pauvreté ? Indirectement, la lutte contre la pauvreté a un coût énorme. Donc on doit pouvoir investir pour l'éradiquer. » ◀

